



COLLEGE DES JEUNES DE LA FONGS DECLARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous jeunes des organisations paysannes membres de la fédération des organisations non-gouvernementales du Sénégal (*FONGS – Actions Paysannes*), réunis à Thiès, les 05, 06 et 07 Juillet 2021 en Assemblée Générale pour la mise en place du collège des jeunes de la FONGS,

Constatant que

- ☞ L'emploi des jeunes notamment celui des jeunes ruraux qui constituent plus de 70% des jeunes qui entrent annuellement dans le marché de l'emploi, est une préoccupation centrale pour tous les acteurs du développement économique et social de notre pays,
- ☞ La relève générationnelle au sein des exploitations familiales et des organisations paysannes fait l'objet de grande préoccupation au moment même où est réhabilité le rôle central de l'agriculture familiale dans les systèmes alimentaires mondiaux.

Après avoir analysé la production du ROPPA sur les jeunes intitulée "Regard de jeunes ruraux Ouest-Africains sur leurs parcours" ;

Convaincu de l'engagement du mouvement paysan dans le chantier de « l'installation et l'insertion des jeunes ruraux dans les métiers agrosylvopastoraux et halieutiques » en vue de la souveraineté alimentaire et du développement socio-économique durable de nos pays;

Considérant le mandat de la FONGS auprès du mouvement paysan portant notamment sur l'accompagnement de la transformation des exploitations familiales ;

Etant conscient des défis économiques et socio-organisationnels qui interpellent les jeunes ruraux,

Nous, jeunes filles et jeunes garçons du Collège des jeunes de la Fongs,

Remercions le conseil d'administration de la Fongs pour son engagement auprès des jeunes. Un engagement qui promeut d'une part, l'inclusion des jeunes dans la gouvernance des associations, des exploitations familiales et les sociétés locale et d'autre part, le renforcement de leur pouvoir économique à travers l'insertion durable dans les métiers agrosylvopastoraux et halieutiques ;

Saluons les efforts fournis par les associations de la Fongs pour responsabiliser les jeunes et faciliter leur autonomisation en particulier en termes de pouvoir économique

Encourageons les jeunes filles et garçons pour leur option de vivre et de se réaliser en milieu rural ;

Nous engageons à :



- 1) Défendre les idéaux du mouvement paysan autonome en nous appuyant sur la vision politique et économique paysanne de la FONGS mais aussi sur les valeurs qui fondent les sociétés rurales dont nous sommes issus ;
- 2) Promouvoir l'exploitation familiale et l'agriculture familiale en tant que modèle social et économique contribuant de manière significative à la souveraineté alimentaire du pays, à son développement économique et social, à la préservation des ressources naturelles et immatérielles ;
- 3) Œuvrer pour la vitalité des collèges des jeunes des associations de la FONGS sur la base des fondements de la charte du Collège des jeunes de la Fongs : cohésion, ouverture, transparence, recevabilité, équité, engagement et respect mutuel;
- 4) Contribuer de manière significative à l'insertion des jeunes ruraux dans les métiers agrosylvopastoraux et à leur participation active dans la gouvernance des exploitations familiales et des organisations paysannes ;
- 5) Contribuer à la production de connaissances sur la situation des jeunes ruraux dans le pays et en Afrique de l'Ouest ;
- 6) Lutter contre l'émigration et l'exode rural par la sensibilisation mais surtout par des performances économiques et sociales qui renforcent l'attractivité des exploitations familiales et des métiers agrosylvopastoraux et halieutiques ;
- 7) Mériter la confiance placée aux jeunes par le travail, une culture de l'organisation fondée sur les valeurs sociales du mouvement paysan ;
- 8) Garantir une forte mobilisation sociale des jeunes ruraux dans le cadre des luttes paysannes ;

Thiès, le 6 juillet 2021

Les participants à l'Assemblée générale